



COMMUNE DE CAMPÔME

Campômoises et Campômois,

Bonjour à tous

Ce mercredi 7 septembre s'est tenu le conseil municipal.

L'ordre du jour a été respecté et tous les points ont été approuvés.

Entre autres, la grille tarifaire des locations communales a été harmonisée, la désignation d'un correspondant incendie-secours pour la commune en la personne du premier adjoint. Deux conventions vont être signées, la modernisation par le SYDEEL des armoires de l'éclairage public, la validation des spectacles que le CD66 propose pour la 9^e session de « Tous au Spectacle ».

Dans les questions et informations diverses :

La législation demande aux communes de normaliser l'adressage et la numérotation des habitations et des locaux afin de les inscrire au fichier national. C'est une condition sine qua none pour la connexion à la fibre qui est amenée à remplacer les fils de cuivre (à l'horizon 2025 pour la commune). Cela facilitera aussi le travail des livreurs et des secours parfois confrontés à une numérotation inexistante. Pour cela la municipalité a sollicité les services de La Poste.

Le bilan de l'occupation de la salle des fêtes a été présenté. Depuis le début de l'année, elle a été louée 13 fois sur 35 semaines et fait déjà l'objet de nombreuses réservations.

Vu la fréquentation de la chambre d'étape de l'ancien presbytère, l'idée d'en créer plusieurs dans le centre de vacances inoccupé a fait jour. Il y a un potentiel évident dans ce bâtiment qui est maintenant vacant.

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, le dimanche 18 septembre à 10h30, l'ancienne école va ouvrir ses portes et redevenir pour une matinée, le lieu des souvenirs avec la présentation de documents d'archives et de témoignages. L'église sera ouverte à la visite le samedi 17 de 10 h à 12h et de 15 h à 17h.

Mylène Sitja, trésorière du comité des fêtes, a donné sa démission après l'été. La municipalité s'est rapprochée du président pour l'inviter à convoquer une assemblée générale et reconstituer le bureau.

L'employé municipal passe un temps hebdomadaire conséquent à ramasser les déjections canines et félines. A cela s'ajoute un nombre de mégots jetés négligemment dans la rue, parfois par la fenêtre, alors qu'il est si facile de les mettre à la poubelle. Par ce petit geste vous participerez au maintien de la propreté du village.

L'opération Brioche aura lieu courant octobre.

L'équipe municipale est à votre disposition pour répondre à vos questions.

Permanence mairie les mercredis et samedis, de 9h à midi.

Mail : mairiedecampome@orange.fr , Téléphone : 04 68 05 02 13 (répondeur).

L'Equipe municipale